



TARIFS

HONORAIRES LIBRES (OU DU SECTEUR LIBERALISE)

Il convient de distinguer les actes et formalités tarifés (ventes, donations, contrats de mariage, successions...) pour lesquels le notaire perçoit des émoluments, et les actes, prestations et formalités non tarifés qui font l'objet d'honoraires libres.

Ces honoraires sont prévus par l'article L.444-1 al.3 du Code de commerce.

Vous trouverez ci-dessous le montant des honoraires du secteur libéralisé pratiqué par nos Offices :

TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2024

(les tarifs ci-après indiqués s'entendent HORS DEBOURS ET DROITS)

Négociation immobilière

Négociation immobilière (charge vendeur sauf mandat de recherche) :

De 0,00 € à 25.000,00 €

Forfait de 2.400 €
T.T.C

De 25.001,00 € à 50.000,00 €

9,6% T.T.C

De 50.001,00 € à 100.000,00 €

Forfait de 4.800 €
T.T.C

Au-delà de 100.000,00 €

4,8% T.T.C

Négociation et gestion locative

Négociation locative (recherche de locataire, visites,...) - A la charge du propriétaire	1/2 mois de loyer H.T. (TVA en sus au taux de 20%)
Accompagnement et constitution du dossier locataire (présentation au propriétaire, garantie VISALE, CAF,...) - A la charge du locataire	300 € T.T.C.
Gestion locative (loyers, fermages,...) - A la charge du propriétaire	6,6 % T.T.C. sur montant encaissé

Consultations juridiques

Consultation aboutissant à la rédaction d'un acte ou d'une prestation tarifé par ailleurs Délivrance d'informations courantes	Gratuit
Consultation juridique simple (avec lettre de mission et compte-rendu écrit) n'aboutissant pas à la réalisation d'une quelconque prestation	120 € T.T.C. /1/2 heure
Consultation juridique complexe (avec lettre de mission et compte-rendu écrit) n'aboutissant pas à la réalisation d'une quelconque prestation	Sur devis

Droit immobilier

Rédaction d'avant contrat	240 € T.T.C
Attestation de propriété	90 € T.T.C
Estimation et remise d'un avis de valeur (valeur vénale ou valeur locative) sans mise en vente ou en location consécutive	300 € T.T.C
Consultation de la base de données immobilières PERVAL sans rédaction d'un avis de valeur	90 € T.T.C

Droit de la famille

Testament olographe (Conseil de rédaction, accompagnement etc)	120 € T.T.C Sur devis si complexe
Consentement à l'adoption	350 € T.T.C
Consentement à PMA	250 € T.T.C
Reconnaissance conjointe/paternité	250 € T.T.C

Succession

Forfait pour l'ensemble des prestations suivantes accessoires au règlement de la succession :

240 € T.T.C.

- Encaissement de loyers, gestion locative pendant le temps de règlement de la succession (*dans la limite de 8 mois*)
- Interrogation des banques et compagnies d'assurance
- Encaissement des fonds dépendant de la succession
- Paiement du passif afférent à la succession et des factures (*dans la limite de 10 paiements*)
- Estimation d'un bien immobilier
- Attestation de dévolution et attestation concernant les véhicules
- Formalités pour le calcul d'une prime de licenciement
- Règlement d'une créance du Département, aides sociales ou autres,
- Correspondances adressées aux ayants droit et aux tiers dans la limite de 5 par ayant droit et de 10 pour l'ensemble des tiers
- Réponses par courriers électroniques ou par téléphone sur les questions juridiques et l'avancée du règlement de la succession à l'ayant droit ou au(x) mandataire(s) des ayants droit désignés ci-après
- Et plus généralement pour l'obtention de tous documents nécessaires à la rédaction de tout acte non tarifé par ailleurs

Les prestations non prévues par le tarif réglementé et qui ne sont pas comprises dans le forfait ci-dessus, feront l'objet d'une rémunération supplémentaire ainsi qu'il suit :

Estimation d'autres immeubles non mis en vente dans le cadre du règlement de la succession	300 € T.T.C par immeuble
Gestion locative des immeubles dépendant de la succession au-delà de 8 mois	6 % T.T.C. des sommes encaissées avec un minimum de 72,00 € T.T.C.
Autorisation de déblocage de comptes-titres ou de Plans-Epargne-Logement	72 € T.T.C par demande
Résiliation d'abonnement	54 € T.T.C par résiliation
Formalités de déblocage des contrats d'assurance-vie	216 € T.T.C. par compagnie
Paiement de factures (au-delà de la 10ème facture)	24 € T.T.C. par facture
Répartition de l'actif successoral entre les ayants droits	0,36 % T.T.C. de l'actif brut réparti avec un minimum de 360 € T.T.C.
Déclaration d'impôt sur les revenus sur fourniture des éléments nécessaires par les ayants droits	300 € T.T.C par heure avec un minimum de 150 € T.T.C

Déclaration d'impôt sur la fortune immobilière sur fourniture des éléments nécessaires par les ayants droits	360 € T.T.C par heure avec un minimum de 360 € T.T.C
Licenciement du personnel de maison	360 € T.T.C. par procédure
Formalités réversion de pension de retraite	300 € T.T.C
Correspondances diverses au-delà de cinq par ayant-droit et de dix pour l'ensemble des tiers	18 € T.T.C par courrier simple et 36 € T.T.C par courrier recommandé
Appel téléphonique et courrier électronique non compris dans le forfait	12 € T.T.C. par communication
Procuration à l'effet de représenter un ayant-droit (hors incapacité de déplacement)	36 € T.T.C par procuration
Assistance dans le règlement d'une succession	0,72 % T.T.C. des droits de l'assisté dans l'actif brut de succession à répartir avec un minimum de 600 € T.T.C.

Droit des affaires et des sociétés

Cession de fonds de commerce, fonds artisanal, clientèle	2% H.T du prix stipulé avec un minimum de 1.800,00 € T.T.C.
Bail commercial ou professionnel	1 mois de loyer HT et HC (TVA en sus au taux de 20%) avec un minimum de 840,00 € T.T.C
Renouvellement de bail commercial ou professionnel	½ mois de loyer HT et HC (TVA en sus au taux de 20%) avec un minimum de 600,00 € T.T.C
Cession de droit au bail	1,8 % T.T.C. du prix stipulé avec un minimum de 1.200,00 € T.T.C
Statut de société :	
→ SCI sans apport immobilier	840,00 € T.T.C
→ Autres cas	Sur devis
Modification de statuts de société, mise à jour y compris dans le cadre d'une succession	420 € T.T.C.
Délibérations (Procès-verbal d'assemblée générale, acte constatant une décision unanime des associés ou de l'associé unique, ...)	90 € T.T.C

Prestations diverses

Consultation CRIDON à la demande du client	240 € T.T.C
Recherche et copie d'acte de notoriété pour les compagnies d'assurances	96 € T.T.C
Convention de quasi-usufruit	0,42 % T.T.C. du montant objet de la convention avec un minimum de 360 T.T.C

Actes non signés dans les 3 mois suivant l'envoi de projets	Rémunération forfaitaire correspondant à la moitié des émoluments (fixes, proportionnels et de formalités) ou honoraires attachés aux actes en question NB : Imputation sur l'émolument ou l'honoraires dû si l'acte est régularisé ultérieurement)
Transaction	Rémunération forfaitaire correspondant à la moitié des émoluments (fixes, proportionnels et de formalités) attachés aux actes en question avec un minimum de 600,00 € T.T.C.
Certification de signature	30 € T.T.C.
Attestation seule	25 € T.T.C.
Frais de copie de recherche	25 € T.T.C.

N'hésitez pas à nous solliciter pour toute question ou explication complémentaire à ce sujet.